

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 14 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2022

Présents : BOUCHER Cécile, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, BOUGUÉ Raphaël, CHARNOLÉ Yoann, CHAUVIN Stéphanie, JAUD Sonia, LIEVRE Manuela, PORCHER Eva, ROULLEAU Franck, BOIDÉ Christian, HERVÉ Philippe, HEUZÉ Sophie.

Excusés : BODIN Guillaume. ROUX Olivier qui a donné procuration à M GACHIGNARD Cédric

M GACHIGNARD Cédric est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Votants : 14

FONDS DE CONCOURS « PLAN DE RELANCE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE SAINT VALERIEN.

Dans le cadre de ce fonds de concours, un montant de 27 436,77 € a été attribué à notre commune afin de soutenir l'activité économique en faveur de projets structurants. Ce montant doit correspondre à 50% des travaux engagés par la commune, soit un total de 54 873,54 €.

Plusieurs délibérations ont été prises en conseil municipal pour allouer cette somme à 3 projets : L'aire de jeux, le jardin du souvenir et la voirie communale.

Il s'agit de réaliser une demande globale à la Communauté de Communes pour solliciter ce fonds de concours « plan de relance » pour la commune de Saint Valérien afin de réaliser les 3 projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, sollicite M le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée afin de bénéficier du fonds de concours.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE : MOTION RELATIVE A L'ACCES AUX SOINS.

M le Président de la CC a présenté lors du conseil communautaire du 12/09/2022 une motion sur la situation très critique de l'accès aux soins sur le territoire avec notamment un manque de médecins généralistes.

Cette motion a été adressée pour lecture à chaque conseiller municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette motion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE : Groupement de commande pour le balayage des voies et pour l'entretien de la signalisation horizontale.

La convention pour le balayage des voies de la commune de Saint Valérien prendra fin le 31/12/2022 et ne sera donc plus pris en charge financièrement par la communauté de communes. Cette dernière propose de créer un groupement de commande afin de bénéficier de meilleures conditions.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour sur 13 votants, l'accès à ce groupement de commande pour le balayage des voies communales.

La commune de Saint Valérien est déjà adhérente au groupement de commande pour l'entretien de la signalisation mais le marché arrive à son terme.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour sur 13 votants, l'accès à ce groupement de commande pour l'entretien de la signalisation horizontale.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES POMPIERS

Le samedi 10 septembre, le centre de secours de l'Hermenault-Pouillé auquel appartient la commune de Saint Valérien a organisé le congrès départemental annuel des pompiers. Les 7 communes rattachées au centre de secours ont été sollicitées pour financer le vin d'honneur.

La commune de l'Hermenault va centraliser les commandes et le montant sera divisé par 7 et se fera sous la forme d'une subvention versée à l'Hermenault.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, accepte le versement d'une subvention en faveur de la commune de l'Hermenault.

RESSOURCES HUMAINES

M Matthieu Soulard en poste depuis octobre 2020 dans le cadre du remplacement de Mme Elisabeth Jaudeau va terminer son contrat à la fin du mois de septembre. Mme Jaudeau reprendra son poste de secrétaire de mairie à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2022.

Mme Jocelyne Babin travaille depuis mars 2022 à mi-temps thérapeutique mais est actuellement en arrêt de travail pour 1 mois (du 6/9 au 30/9).

Mme Isabelle Feugnet qui assure son remplacement depuis mars 2021, accepte de passer à temps plein sur cette période. Pour rappel, Mme Feugnet est salariée de Multi Services Sud Vendée.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement s'effectuera du 19/01 au 18/02/2023.

Pour cela, il faut nommer un coordonnateur INSEE afin de superviser et contrôler le bon déroulement de cette opération.

Cela nécessitera également une personne en tant qu'agent recenseur.

Mme Jaudeau se propose d'assurer la coordination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la nomination de Mme Elisabeth Jaudeau en tant que coordinatrice INSEE.

LOTISSEMENT :

Bilan des ventes et réservations : 7 ventes ont été réalisées en 2022 soit 33 lots vendus sur 50.
Actuellement : 4 compromis de vente ont été signés.

LOT 40 : NON TOTALEMENT VIABILISE : RACCORDEMENT EAU POTABLE A EFFECTUER.

Le lot 40 fait partie intégrante du lotissement mais était réservé à Mme Maratier dans le cadre des échanges de terrains avec la commune. La régularisation de cet échange a été effectuée cette année par acte notarié. M Joos-Dubar a ensuite acquis cette parcelle vendue entièrement viabilisée comme les autres lots (cf cahier des charges du lotissement). Or, le raccordement au réseau d'eau potable n'avait pas été réalisé pour ce terrain. A ce jour, la mairie n'avait pas connaissance de cette situation particulière. Il est donc nécessaire de réaliser ce branchement.

Le devis de la société Suez Eau France s'élève à 1 126,60 € HT soit 1 351,92 € TTC.

Le conseil valide ces travaux avec la société Suez à l'unanimité par 13 voix pour sur 13 votants.

TRAVAUX :

OPERATION EMBELLISSEMENT FAÇADES ET TOITURES :

M et Mme Gérard et Pascale Belaud ont adressé un courrier de remerciement à l'ensemble du conseil municipal pour la participation financière de la commune dans le cadre de cette opération.

Mme le maire a lu ce courrier en séance.

REMPACEMENT DU POTEAU INCENDIE DE CLAVEAU :

Le poteau d'incendie situé à Claveau est défectueux et doit être remplacé.

Le devis de Vendée Eau s'élève à 1 850,00 € HT soit 2 220,00 € TTC.

Le conseil valide ce devis par 13 voix pour sur 13 votants et autorise Mme le Maire à signer la convention avec Vendée Eau.

ECLAIRAGE PUBLIC :

RAPPEL Délibération : ECLAIRAGE PUBLIC – ESTIMATIF SYDEV

Pour information, le SYDEV avait présenté un devis pour l'installation de 7 points lumineux : Claveau, Route de ligné, chemin de la Fourche Fendue et Rue du commerce. Le devis s'élève à 12 561 € HT avec une participation du SYDEV de 30 % soit un reste à charge pour la commune de 8793 € HT. Le conseil ayant décidé de prioriser l'installation des points lumineux aux passages fréquentés par les jeunes pour accéder aux arrêts de car : Ligné (2 points) et rue du Commerce (1 point) un nouveau devis est sollicité pour ces trois points. Le nouveau devis s'élève à 9 230 € HT avec un reste à charge pour la commune de 6 461 € HT. Le conseil est favorable à effectuer la totalité des travaux prévus au devis initial, mais estime que 2 points lumineux pourraient être équipés d'un détecteur car ce sont des endroits peu fréquentés : Claveau et chemin de la Fourche Fendue. Un nouveau devis sera sollicité auprès du SYDEV.

Nous sommes toujours en attente d'un nouveau devis incluant les 2 détecteurs.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Afin de contribuer à l'effort collectif de réduction de la consommation d'énergie mais aussi de limiter l'impact financier de la hausse des tarifs sur le budget communal, les conseillers souhaitent modifier les horaires de l'éclairage public. Quelques habitants ont aussi contacté la mairie à ce sujet. A l'unanimité, le conseil décide d'éteindre l'éclairage public à 22 heures. L'horaire du matin reste inchangé (6h30).

De même, les projecteurs halogènes de l'église étant très énergivores, ils seront éteints et des devis pour des Leds vont être demandés.
Extinction : 12 voix pour et 1 abstention.

Arrivée de Mme Sophie Heuzé.

SALLE DES FETES :

CHANGEMENT DES SERRURES

Les clés de la salle des fêtes ayant été volées, il faut remplacer les barillets de toutes les ouvertures (5 au total).

Afin d'avoir une sécurité maximale, il est conseillé de choisir des clés non reproductibles.

L'entreprise GP Concept a été sollicitée, le devis s'élève à 343,86 € TTC.

M Vincent Palardy effectuera l'installation des nouveaux barillets.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES : REVISION DU TARIF DE L'ELECTRICITE

Lors de la location de la salle, la consommation d'électricité est facturée 0,18 €/KW, ce tarif n'a pas été revu depuis plusieurs années et doit être actualisé en fonction du coût réel pour la commune.

Après discussion, le vote des conseillers se répartit ainsi :

0,40 €/KW : 9 voix

0,50 €/KW : 5 voix

Désormais, les nouveaux contrats de location appliqueront le tarif de 0,40 € par KW consommé.

QUESTIONS DIVERSES

- ! Un des 2 vidéoprojecteurs de l'école est en panne et en attente de réparation.
- ! La commission « Ecole » va se réunir pour travailler sur le nouveau marché de restauration scolaire en concertation avec les élus de Pouillé.
- ! Devenir du terrain de pétanque : Face à l'absence de réponse de l'administration, la question se pose de poursuivre ou non les démarches pour obtenir la constructibilité de cette parcelle communale. 12 conseillers souhaitent poursuivre dans cette voie, une abstention et une voix contre.
- ! RDV d'avant travaux : Aire de jeux, jardin du souvenir et nouveau chauffage de l'école.